

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2008

Le quatre avril deux mille huit, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 31 mars 2008

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présen t</i>	<i>Absen t</i>	<i>Représenté par</i>
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoint	DUCROS Alain		x	LEROY Pascal
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	ARNOULD Jean	x		
	DANILOFF Michel	x		
	DANILOFF Stéphanie	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	LEFEBVRE Marianne	x		
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François			x

✧ ORDRE DU JOUR ✧

- Approbation du compte-rendu du 21/03/2008.
- Installation des délégués au CPRH (Centre de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés).
- Installation des suppléants à la commission d'appel d'offres.
- Délégation du Conseil Municipal au Maire (précision sur les articles 15 et 20).
- Renouvellement du contrat de secrétariat.
- Vote du budget 2008.
- Questions diverses et informations.

A la demande du Maire et avec l'accord des membres du Conseil, sont ajoutés les points suivants :

- Vote du compte administratif ;
- Vote du compte de gestion.
- Report du reste à réaliser.
- Affectation du résultat.

I – OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur le Maire.

- Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner M. Jean ARNOULD comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Sous réserve de d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 21 mars 2008.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

III – INSTALLATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL C.P.R.H.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés.

- *Délégué titulaires proposé* : M. Michel DANILOFF

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

- *Délégué suppléant proposé* : Monsieur Jean-Marc DULIN

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – INSTALLATION DES SUPPLEANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Au cours du Conseil précédent ont été nommés les membres permanents de la commission d'appel d'offres. Cette commission doit aussi disposer de trois membres suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la nomination des suppléants.

- *Suppléants proposés* : Marianne LEFEBVRE, Hervé DENIZO et Jean ARNOULD

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

V – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T. le Conseil a décidé des attributions déléguées au Maire.

Cependant, les alinéas 15 et 20 du C.G.C.T. doivent préciser la limite des montants autorisés.

Après discussion, le conseil a décidé des limites suivantes :

- Concernant l'alinéa 15, il est proposé de fixer la limite à **15.000** (quinze mille) €uros par propriété à préempter.
- Concernant l'alinéa 20 (qui traite du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux), il est proposé de fixer la limite à **50.000** (cinquante mille) €uros par immeuble à préempter.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VI – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose que le contrat de Mlle Virginie TINTENIER arrive à échéance fin mai 2008.

Compte tenu de la situation du secrétariat de mairie, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire 17h30.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VII – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, présente le compte administratif de l'année 2007 et détaille le contenu du compte et les opérations réalisées en 2007 (voir en annexe).

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence de la séance est confiée à Michel DANILOFF qui propose d'approuver le compte administratif présenté.

APPROUVE A L'UNANIMITE (9 voix) des membres présents et représentés du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rejoint alors la salle et reprend la présidence de la séance.

VIII – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, présente le compte de gestion de l'année 2007 et constate sa cohérence parfaite avec le compte administratif (voir en annexe).

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IX – REPORT DU RESTE A REALISER

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, faisant référence à la présentation générale du budget 2007 qu'il a présenté précédemment, propose de reporter en 2008 la somme de **41.416,40** Euros dans la section investissement.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

X – AFFECTATION DU RESULTAT 2007

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, présente le résultat 2007 dont les soldes sont de **64.401,67** Euros en fonctionnement et de **29.091,70** Euros en investissement.

Il propose d'affecter le solde des investissements 2007 (29.091,70 Euros) à la section investissement de 2008.

Quant au solde de fonctionnement 2007 (64.401,67 Euros), il propose d'affecter **54.389,00** Euros à la section investissement de 2008 et **10.012,67** Euros à la section fonctionnement.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

XI – VOTE DU BUDGET 2008 (voir détails en annexe)

L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, fait une présentation détaillée de la proposition de budget 2008. Il indique aux nouveaux membres du Conseil que le budget doit être voté chapitre par chapitre.

A/ Evolution des taux des impôts locaux

Il est proposé d'augmenter le taux des impôts locaux de **2,5** %. Dans ces conditions; les taux 2008 seront les suivants :

- | | | |
|-------------------------------|----------------|-------------------------------|
| ○ Taxe d'habitation..... | 10,70 % | approuvé à l'unanimité |
| ○ Taxe foncière..... | 16,53 % | approuvé à l'unanimité |
| ○ Taxe foncière non bâti..... | 48,45 % | approuvé à l'unanimité |

B/ Fonctionnement

- | | | |
|---------------------------|------------------------|-------------------------------|
| ○ Chapitre 11..... | 80.253,00 Euros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 12..... | 72.730,00 Euros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 65..... | 64.135,00 Euros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 66..... | 970,00 Euros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 67..... | 10,00 Euros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Dépenses imprévues..... | 11.106,67 Euros | approuvé à l'unanimité |

Total fonctionnement : 229.204,67 Euros

Concernant le chapitre 65, il est également nécessaire que le Conseil vote le détail des subventions aux associations prévues à l'article 6574. Monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

- | | | |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| ○ Aide et soins à domicile..... | 476 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ SI CPRH..... | 894 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ A.J.T..... | 615 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Les Amis de Carnetin..... | 600 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ E.C.B.M..... | 1.700 €uros | approuvé à l'unanimité |

Total subventions : 4.285 €uros

C/ Investissement

- | | | |
|--------------------|------------------------|-------------------------------|
| ○ Chapitre 20..... | 2.088,60 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 21..... | 40.325,70 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 16..... | 8.050,00 €uros | approuvé à l'unanimité |

Total investissements : 50.464,30 €uros

D/ Recettes

Recettes en fonctionnement

- | | | |
|--------------------|----------------------|-------------------------------|
| ○ Chapitre 70..... | 1.400 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 73..... | 139.562 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 74..... | 77.820 €uros | approuvé à l'unanimité |
| ○ Chapitre 75..... | 410 €uros | approuvé à l'unanimité |

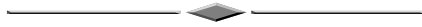
Recette en investissement

- | | | |
|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| ○ Chapitre 10..... | 8.400 €uros | approuvé à l'unanimité |
|--------------------|--------------------|-------------------------------|

En conclusion de la discussion budgétaire, le Maire remercie Patrick TAUPIN-GARDIN de la qualité du travail fourni dans des conditions pas toujours faciles.

XII – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire signale que la commune doit proposer aux services fiscaux un président (le Maire) pour la commission communale des impôts directs ainsi que le nom de 24 contribuables de la commune parmi lesquels les services fiscaux en retiendront 6.
- Marianne LEFEBVRE et Stéphanie DANILOFF présentent le numéro 1 de la **gazette de Carnetin**. Accord est donné pour le tirage et tous les membres du conseil s'associent aux félicitations et aux remerciements du Maire pour le travail réalisé.
- Jean-Marc DULIN attire l'attention sur la fête de la Marne qui aura lieu du 15 au 22 juin. Diverses activités organisées par 14 communes sont prévues et cette année, Carnetin envisage d'y participer activement par exemple en organisant une randonnée de Carnetin à Dampmart et retour par la Dhuis.
- Michel DANILOFF indique qu'il a reçu 4 devis pour travaux d'électricité. Il a également reçu la visite des pompiers pour l'installation de la borne à incendie de la cour des gros. Il s'agira de déterminer si on implante une borne en élévation ou une borne enterrée.
Monsieur le Maire indique que le projet envoyé concerne une borne enterrée.



L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 10.

Emargements